

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONTELIMAR AGGLOMÉRATION

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE MONTELIMAR

Par arrêté n° 2020.09.65A, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération MONTELIMAR AGGLOMÉRATION a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°2 du PLU de la commune de MONTELIMAR.

Ce projet de modification du PLU de la commune de MONTELIMAR a fait l'objet d'une évaluation environnementale, ses principaux objectifs sont de favoriser l'équilibre commercial au Sud de la commune, de modifier localement les règles de hauteur et d'adapter la règle d'implantation des constructions par rapport aux voies et dans les lotissements.

L'autorité compétente en matière de PLU est la Communauté d'Agglomération MONTELIMAR AGGLOMÉRATION.

Des informations peuvent être demandées auprès de la Direction de l'Urbanisme de MONTELIMAR AGGLOMÉRATION, Centre municipal de Gournier, 19 avenue de Gournier, 26200 MONTELIMAR - Mr ROUAUD - 04.75.00.26.15.

Monsieur Pascal ZINGRAFF, sous-préfet retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du Tribunal administratif en date du 02 octobre 2020.

L'enquête publique se déroulera, pendant une durée de **trente et un (31) jours**, à compter du **lundi 16 novembre (8h) jusqu'au mercredi 16 décembre (18h)**.

Le **commissaire enquêteur recevra le public pour recueillir ses observations et propositions** au Centre municipal de Gournier - 19 avenue de Gournier, 26200 MONTELIMAR,

- Le mardi 24 novembre de 14h à 17h,
- Le jeudi 10 décembre de 9h à 12h,
- Le mercredi 16 décembre de 9h à 12h,

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera à la disposition du public de la sorte :

CONSULTATION SUR PLACE, SUR SUPPORT PAPIER

- A la Direction de l'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération MONTELIMAR AGGLOMÉRATION (siège de l'enquête) Centre municipal de Gournier - 19 avenue de Gournier, 26200 MONTELIMAR aux jours et heures habituels d'ouverture de la Direction (du lundi au jeudi 8h-12h et 14h-18h et le vendredi 8h-12h et 14h-17h).
- En Mairie de Montélimar, Place Emile Loubet, 26200 MONTELIMAR aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du lundi au jeudi 8h-12h et 14h-18h et le vendredi 8h-12h et 14h-17h).

CONSULTATION SUR PLACE, SUR UN POSTE INFORMATIQUE, en version numérique au Centre municipal de Gournier - 19 avenue de Gournier, 26200 MONTELIMAR

CONSULTATION DEPUIS LE SITE INTERNET de dématérialisation :
<https://www.registre-dematerialise.fr/2159>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra **consigner et adresser ses observations et propositions** :

- Directement sur les registres d'enquête tenus à sa disposition à la :
 - Direction de l'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération MONTELIMAR AGGLOMÉRATION, Centre municipal de Gournier - 19 avenue de Gournier, 26200 MONTELIMAR aux jours et heures habituels d'ouverture de la Direction (du lundi au jeudi 8h-12h et 14h-18h et le vendredi 8h-12h et 14h-17h).
 - Mairie de Montélimar, Place Emile Loubet, 26200 MONTELIMAR aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du lundi au jeudi 8h-12h et 14h-18h et le vendredi 8h-12h et 14h-17h).

- Sur le registre dématérialisé tenu à sa disposition à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/2159>

- Par courriel à l'adresse e-mail associée : enquete-publique-2159@registre-dematerialise.fr

- Par voie postale, au commissaire-enquêteur :
Communauté d'Agglomération MONTELIMAR AGGLOMERATION Direction de l'Urbanisme
Commissaire enquêteur - Enquête publique relative à la modification du PLU de MONTELIMAR.
Centre Municipal de Gournier, 19 avenue de Gournier, 26200 MONTELIMAR

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à l'issue de l'enquête publique

- dans les locaux de la Direction de l'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération MONTELIMAR AGGLOMERATION
- en Mairie de MONTELIMAR
- sur le site internet de la Communauté d'Agglomération MONTELIMAR AGGLOMERATION : <https://www.montelimar-agglo.fr/>
- sur le site de dématérialisation : <https://www.registre-dematerialise.fr/2159>
- à la Préfecture de la Drôme

A l'issue de la procédure, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération se prononcera par délibération sur la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de MONTÉLIMAR, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis des personnes consultées et de la population.